



Etat civil nom patronymique en cas de remariage après un veuvage

Par **chippie**, le **05/09/2008** à **13:47**

Je suis veuve et je pense me remariée, puis-je garder le nom de mon premier époux accolé à celui du second? Ex: Mme dupont peut-elle en cas de remariage, s'appeler Mme Dupont-Durant et Mr Durand peut-il s'appeler, en épousant Mme Dupont, Mr Dupont-Durand? Ou bien dois-je reprendre obligatoirement mon nom de jeune fille? Par ailleurs j'ai entendu dire qu'un divorce prend fin quoiqu'il en soit au bout de deux ans s'il n'y a pas possibilité d'entente entre les deux personnes concernés est-ce exact?